

.....
Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

15 SEP. 2015

DECISION N° _____ **/MENET/DPFC/DRH du** _____
portant **mutation de Monsieur KOUAME Yao, matricule 148 292 B,**
Encadreur Pédagogique de CAFOP

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n°66-125 du 31 mars 1966 portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** l'arrêté n°0025/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue ;
- Vu** le décret n°2012-1118 du 21 novembre 2012, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2013-506 du 25 juillet 2013, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2014-678 du 21 novembre 2014, portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique ;
- Vu** le décret n°2012-1119 du 22 novembre 2012, portant Nomination des Membres du Gouvernement tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013, n°2013-784, n°2013-785 et n°2013-786 du 19 novembre 2013 et n°2014-89 du 12 mars 2014, n°2015-334, n°2015-335 et n°2015-336 du 13 mai 2015 ;
- Vu** les résultats des travaux de la Commission Technique Interne de Mutation de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue en sa séance du 11 août 2015;
- Vu** les nécessités de service ;
- Vu** les résultats des travaux de la Commission Technique Interne de Mutation de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue en sa séance du 11 août 2015;

DECIDE

Article 1: Monsieur **KOUAME Yao, matricule 148 292 B, Encadreur Pédagogique de CAFOP,** précédemment en service à l'APFC de **DIMBOKRO, est muté à l'APFC de BOUAKE 1.**

Article 2: La présente décision, qui prend effet à compter de la rentrée scolaire **2015-2016,** sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

MENET/DRH	1
MENET/DPFC	1
MENET/DRH/SDPAA	1
DRENET ORIGINE	1
DRENET ACCUEIL	1
INTERESSE	1



Mamadou BARRO